

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le 24 septembre, à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Relecq-Kerhuon, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Erwan L'EOST.

Date de convocation : 11 septembre 2026

Date d'affichage : 11 septembre 2026

Etaient présents :

- M. Erwan L'EOST

Maire

- Mme Servane METZGER-CORRIGOU
- M. Mathieu LE BOURSICAUD
- Mme Marianne ABAZIOU
- M. Thierry PEYREBESSE
- Mme Maryvonne GUILLOTO

- M. Malo JANEIRO-FORTES--COUILLANDRE
- Mme Gwenaëlle KERNEIS
- M. Alban SIMIER
- Mme Françoise MADEC

Adjoints

- M. Alain KERHASCOET
- M. Eric LE GALL
- Mme Safia SYLLA
- Mme Nathalie LAOT
- M. Joël LE BIHAN
- Mme Marion DEZEIX
- M. Jacques POULIQUEN
- Mme Audrey FERDINAND
- M. Philippe HENRY
- Mme Danielle SALAUN
- M. Loïc GOGÉ
- Mme Sandrine GARZETTI

- M. Raphaël SLEIMAN
- Mme Béatrice GUELLEC
- M. Vincent MEMBRINEZ
- Mme Hélène ROEHRIG
- M. Laurent PÉRON
- Mme Claudie BOURNOT-GALLOU
- M. Philippe MORVAN
- Mme Rachel NICOLAS
- M. Jean-Philippe PONS
- Mme Marie QUÉTIER
- M. Pascal GRIMALDI

Conseillers municipaux

Etaient absents :

- Mme Hélène ROEHRIG donne procuration à M. Jacques POULIQUEN à compter de la délibération N° 235-D104-26

Monsieur Pascal GRIMALDI a été nommé secrétaire de séance

**235 – D97 – 26 : ACTION SANITAIRE- REGULATION DES POPULATIONS DE CHATS LIBRES COMMUNAUX
DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION L'ARCHE DE NOE - LES AMIS DU CHAT**

Afin d'endiguer la multiplication des chats sans propriétaire, dont la divagation est signalée par les habitants, la ville du Relecq-Kerhuon souhaite intervenir de façon durable et dans le respect du bien-être animal. Ainsi, la gestion des chats dits libres consiste à les capturer pour les identifier et les stériliser puis à les relâcher sur leur territoire conformément à l'article L 211-27 du code rural et de la pêche maritime. Ce procédé régule les populations félines tout en leur permettant de continuer de jouer leur rôle naturel de lutte contre les rongeurs.

Il est proposé au Conseil Municipal que la ville s'engage dans le cadre d'un partenariat avec l'association L'arche de Noé - les amis du chat. Cette association loi 1901, fondée en 2005, intervient sur plusieurs communes. Elle œuvre notamment pour limiter la surpopulation féline, pour permettre la stérilisation de chats errants repérés sur différents quartiers et créer un réseau d'entraide pour prodiguer des soins aux animaux malades errants.

La convention présentée en annexe définit les modalités de ce partenariat avec l'association :

- Les périmètres de capture sont définis en concertation avec la ville et l'association au regard des signalements des riverains. Un arrêté municipal précise les modalités de capture qui seront mises en œuvre par les bénévoles de l'association,
- L'association présente les chats non identifiés et sans maître à la clinique vétérinaire retenue par la ville qui procèdera à la stérilisation et à l'identification des chats capturés au nom de l'association :
 - Après évaluation comportementale, les chats et chatons adoptables deviendront la propriété de l'association qui pourra les proposer à l'adoption,
 - Les autres chats seront relâchés sur leur territoire après avoir été pris en charge par l'association pour les suites de soins. Ils relèvent du statut de « chat libre » au sens de l'article L 211-27 du code rural et de la pêche maritime,
 - L'association proposera une session d'information afin de sensibiliser les propriétaires à la nécessité d'identification des animaux, ainsi que leur stérilisation et vaccination.

Le montant annuel de participation est fixé à 1 000 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association L'Arche de Noé - Les Amis du chat.

o Avis de la commission Plénière : Favorable à l'unanimité

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait au RELECQ-KERHUON, le 24 septembre 2026

Le Maire,



Erwan L'EOST

